

## SOUTIEN MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

**À DESTINATION DES ÉQUIPES DU PÔLE CHIMIE  
MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES  
SE DÉROULANT ENTRE LE  
01/01/2021 ET LE 30/06/2021**



## CONTEXTE

MUSE, Montpellier Université d'Excellence est une initiative I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) du Programme d'Investissement d'Avenir qui vise à faire émerger des universités de rang mondial qui se distinguent pour leur capacité d'innovation et leur impact sur la société.

Créés en septembre 2019 au sein de la Fondation MUSE, les pôles de recherche constituent un lieu de mise en synergie des structures de recherche et de concertation scientifique en vue du développement d'actions communes entre les membres du Consortium. Le Pôle Chimie MUSE s'inscrit dans la continuité du projet « Pôle Chimie Balard » initié dès 2007.

L'appel à projets de demandes de soutien pour l'organisation d'une manifestation scientifique, financé par l'ENSCM, le LabMUSE Chimie, l'Institut Carnot Chimie Balard CIRIMAT, l'ED Sciences Chimiques Balard et la Fédération de Recherche Chimie Balard (FR CNRS 3105) sera centralisé et coordonné par le Pôle Chimie.

## OBJECTIF

Soutenir financièrement les manifestations scientifiques organisées par des membres de la communauté du Pôle Chimie et ayant pour thématique un des domaines du Pôle Chimie.

## PUBLIC CONCERNÉ

Les organisateurs sont des membres de la communauté scientifique du Pôle chimie (IBMM, ICGM, ICSM et IEM).

Les manifestations concernées peuvent être aussi bien à vocation éducative, scientifique, technologique qu'industrielle : congrès, colloques, ateliers, écoles, animations destinées aux grand ou jeune publics, etc.

Aucune demande de subvention ne sera acceptée par les établissements financeurs en dehors de cet AAP guichet unique.

## MOYENS ALLOUÉS

A titre indicatif le montant total maximum alloué ne dépassera pas **2 000 euros TTC**.

Selon les structures, le mode de prise en charge des dépenses peut être différent (bon de commande, convention de reversement, prise en charge directe sur facture...).

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

**Les critères d'éligibilité :**

Invitation d'intervenants de renommée nationale ou internationale.

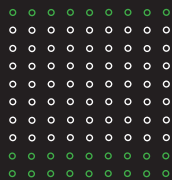
Réduction des frais d'inscription et de participation pour les étudiants, en particulier en thèse.

En cas de demandes multiples émanant d'un même institut de recherche, il peut être demandé au directeur de classer les demandes par ordre de priorité.

**Dépenses éligibles :** les dépenses de fonctionnement liées directement à l'organisation de l'événement.

**Ne sont pas éligibles :** les dépenses d'investissement, les frais de gestion, les dépenses indirectes, les salaires des personnels statutaires.

Attention : si le montant des dépenses éligibles prévu n'est pas atteint, le montant de la subvention accordée sera recalculé au prorata. En cas de non-respect des données inscrites dans le dossier déposé pour l'appel à projets (lieu du colloque, date, nombre de participants...), les organes financeurs se réservent le droit de demander un reversement partiel ou total de la subvention.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Toutes les demandes éligibles (voir dossier type de demande en annexe) seront examinées par la commission de sélection du Pôle Chimie qui statuera sur l'impact scientifique de la manifestation :

1 : Impact très fort, 2 : Impact fort, 3 : Impact moyen ou difficile à déterminer.

La commission de sélection du Pôle Chimie est composée d'un représentant de chaque financeur.

Une lettre de notification des résultats sera adressée à l'organisateur de l'événement par courrier électronique.

## MODALITÉS DE DÉPÔT

Dossier complet à retourner par mail au Pôle Chimie : [aap@polechimie-balard.fr](mailto:aap@polechimie-balard.fr)

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Faire figurer les logos du Pôle Chimie et des organes financeurs dans tous les documents relatifs à la manifestation.

Faire parvenir un bilan financier et qualitatif au Pôle Chimie au plus tard dans les 3 mois suivant la manifestation.

Fournir au Pôle Chimie un court rapport (1/2 page), au minimum 2 mois avant la manifestation, qui pourra être utilisé dans les supports de communication du Pôle.

Si l'organisateur de l'événement désire inviter les directeurs concernés à prendre la parole aux cérémonies officielles d'ouverture, il devra leur envoyer une lettre d'invitation au moins 1 mois avant la date de la manifestation subventionnée.

## CALENDRIER

**21**  
SEPT 2020 Ouverture de l'appel à projets

**23**  
OCT 2020 Date limite de dépôt

**Nov.**  
2020 Annonce des résultats

